

COMMUNE D'ARTOLSHEIM
Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ARTOLSHEIM

Séance du 05 juin 2026 à 19h

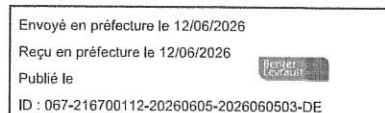
L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Artolsheim, se sont réunis à la mairie d'Artolsheim, sous la présidence de ***Monsieur le Maire, Damien SCHULTZ.***

10 conseillers présents : Olivier MITRE, Isabelle ZEIGER, Pascal REINBOLD, Babette GIARD, Gaël WALTSBURGER, Anne GATTANG, Joël LAMMER, Claude JEHL, Delphine SCHWAB,

05 conseillers absents excusés : Karine ROLLAND qui a donné procuration à Damien SCHULTZ, Christiane KOEBEL-SCHULTZ qui a donné procuration à Isabelle ZEIGER, Stéphane TAGLANG qui a donné procuration à Gaël WALTSBURGER, Sandra KREMPP qui a donné procuration à Delphine SCHWAB, Franck WIEDEMANN qui a donné procuration à Olivier MITRE

Secrétaire de séance : Joël LAMMER

Quorum : 8



Publié le 12/06/2026

PERSONNEL - RECRUTEMENT DES SAISONNIERS 2026
Accroissement saisonnier d'activité

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant les besoins de renfort et de remplacement en période estivale,

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de créer pour la période estivale

Deux emplois à temps complet dans le grade d'Adjoint Technique pour exercer les fonctions d'agent d'entretien polyvalent (missions : tonte, arrosage et nettoyage des locaux communaux). Un contrat sera proposé en juillet, l'autre en août 2026.

Échelle de rémunération : C1 - IM 366 - 1^{er} échelon soit 1 801,74 € bruts par mois.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **De CREER deux emplois à temps complet dans le grade d'Adjoint Technique pour exercer les fonctions d'agent d'entretien polyvalent** (un contrat du 1^{er} au 31 juillet 2026 et un contrat du 1^{er} au 31 août 2026 afin de favoriser 2 candidats : les dates exactes de ces contrats à durée déterminée seront adaptées aux besoins et disponibilités des candidats) ;
- **D'AUTORISER le Maire à signer les contrats relatifs à l'embauche des saisonniers pour les périodes concernées.**

Adoptée par 15 voix « pour »

Le Maire,
Damien SCHULTZ



Le Secrétaire,
Joël LAMMER



Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 067-216700112-20260605-2026060503-DE

Publié le 12/06/2026